



EGUZKILORE

(Flor protectora contra las fuerzas negativas)

Cuaderno del Instituto Vasco de Criminología
San Sebastián, N.º 7 Extraordinario. Diciembre 1994.

Coloquio Internacional

“Movimientos de Población, Integración Cultural y paz”

Presentación. A. Beristain. Universitas Fraternitatis	11	
Acto de Apertura		
• G. Picca. Objectifs du Centre International	31	
• F. Mayor Zaragoza. Mensaje del Director General de la Unesco	35	
• G. Suárez Pertierra. Mensaje del Ministro de Educación	37	
• J. R. Recalde. Minorías, pulsiones sociales y orden público	39	
• A. Giménez Pericás. Migraciones forzadas	45	
• Mª de la Luz Lima. La situación en Latinoamérica	49	
• E. Neuman. Inmigración en el propio país	73	
• E. Raúl Zaffaroni. Minorías y poder punitivo	83	
• J. M. de Araujo. Controle e reação social no Brasil	95	
• R. Cario. La réaction sociale en France	107	
• J. Castaignède. Le droit d'asile	119	
• E. Giménez-Salinas. Extranjeros en prisión	133	
• Tony Peters. La situación belga	147	
• A. Beristain. Reflexiones criminológicas	163	
• J. L. Manzanares. Movimientos de población	191	
• Mª J. Conde. Movimientos de población y DD. HH.	203	
• M. Fernández. Emigración transcultural de la paz	205	
• E. Ruiz Vadillo. Nuevas culturas respetuosas	215	
Conferencia Solemne. J. A. Ardanza. Integración cultural y paz ..		231
• A. Messuti. El refugiado sujeto de derecho	241	
• J. Sugrañes. Un mundo de refugiados: Africa	249	
Acto de Clausura		
• F. Buesa. Movimientos de población y conciencia social	261	
• J. L. de la Cuesta. Relación general	275	
Anexos		
• Declaración de San Sebastián	289	
• Naciones Unidas. Programa de Acción de Viena	291	
• Consejo de Europa. Declaration de Vienne	321	
• Informe Cires (marzo 1994)	333	

EGUZKILORE

Número Extraordinario 7.
San Sebastián
Diciembre 1994
31-33

ANTECEDENTS, DEMARCHE ET OBJECTIFS DU CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE SUR LA DELINQUANCE, LA MARGINALITE ET LES RELATIONS SOCIALES

Prof. Dr. D. Georges PICCA

*Secrétaire Général de la Société
Internationale de Criminologie
Paris*

Au moment où s'ouvre ce Colloque, je veux d'abord remercier les hautes autorités qui nous ont fait l'honneur de répondre à votre invitation.

Les relations entre l'Université du Pays Basque et la Société Internationale de Criminologie sont anciennes et particulièrement confiantes. Plusieurs réunions scientifiques ont déjà été organisées, ici même, par notre Société, grâce au concours actif et amical du Prof. BERISTAIN. La coopération qu'il apporte aux travaux de notre Société, ainsi que le Prof. DE LA CUESTA, votre Vice-Recteur, ne pouvaient que contribuer à resserrer les liens qui nous unissent à votre Université ainsi qu'au Pays Basque.

Et voici qu'il y a bientôt une année, nous nous sommes encore rapprochés pour une nouvelle entreprise commune, quelque peu audacieuse: la création d'un Institut International de Recherches sur la Délinquance, les Marginalités et les Relations Humaines.

C'est aujourd'hui la première manifestation publique de cet Institut, nous devons, par suite, en préciser les objectifs. Mais on me permettra de rappeler, d'abord, ce qu'est la Société Internationale de Criminologie, que j'ai l'honneur de représenter aujourd'hui.

Organisation non gouvernementale, collaborant en cette qualité avec les Nations Unies, le Conseil de l'Europe et l'UNESCO, notre objet social est de favoriser la connaissance scientifique et l'échange d'experts dans le domaine de la prévention du crime, des politiques pénales et des systèmes de justice. Nous sommes pour cela présents dans plus de cinquante Etats et, nos activités nous conduisent à organiser périodiquement dans plusieurs régions du monde des réunions autour de différents thèmes intéressant le champ pénal. Notre dernier Congrès mondial à BUDAPEST au mois d'Août 1993 a réuni plus d'un millier de participants.

Nous avons également institué une coopération avec plusieurs Universités afin de favoriser la création d'Instituts de recherches. C'est ainsi que notre Société est à l'origine du Centre International de Criminologie Comparée de l'Université de MONTREAL (Canada) et du Centre International de Criminologie Clinique de l'Université de GÈNES (Italie).

C'est dans cette voie que se situe l'initiative qui nous réunit aujourd'hui.

En créant cet Institut, quelle a été notre démarche?

Nous avons souhaité prendre en compte un certain nombre de transformations significatives intervenues depuis quelques années dans les sociétés contemporaines, principalement européennes. Transformations d'ordre démographique, économique et culturel. Mais aussi le fait que se sont produites des migrations importantes de populations et par voie de conséquence, des phénomènes nouveaux d'acculturation ou de marginalisation, d'intégration ou de rejet de groupes sociaux de la part de la communauté nationale. Il en est résulté souvent des conséquences dans le domaine de la déviance voire de délinquance.

Tout ceci appelle une réflexion nouvelle et des actions de la part, des criminologues et juristes que nous sommes, mais aussi de la part des démographes, anthropologues et sociologues, sans oublier évidemment les responsables politiques et sociaux.

Cette réflexion et ces actions, nous entendons les conduire dans trois directions principales: la réunion d'experts, la formation d'acteurs sociaux et la recherche scientifique.

Nous sommes, en effet, confrontés à des problèmes par nature interdisciplinaires. Et cela qu'il s'agisse de l'analyse des facteurs en cause comme des conséquences à tirer de cette situation. Pour cela il n'est pas douteux que le recours à des recherches spécialisées sera nécessaire. Mais il sera également opportun de mettre en oeuvre diverses actions de formation et d'information en faveur d'acteurs sociaux impliqués dans les domaines que nous entendons explorer.

C'est aujourd'hui notre espoir que votre Université soit en mesure d'être un lieu d'accueil pour les échanges interdisciplinaires qu'exige cette réflexion.

Je voudrais me référer, pour la réalisation de nos objectifs, à la récente déclaration de VIENNE à l'initiative du Conseil de l'Europe.

La fin de la division de l'Europe a offert à ce continent une chance historique d'assurer la prééminence des droits de l'homme dans un espace dans lequel s'est développé la démocratie pluraliste et parlementaire. Nous savons malheureusement que ce qui se passe aujourd'hui dans l'ex-Yougoslavie inflige un dramatique démenti à cette chance. Dans ce contexte, la déclaration de VIENNE devient encore plus

importante. Elle affirme, en effet, que les Etats doivent assurer le respect des principes qui sont à la base de notre tradition commune: la non-discrimination, le respect des minorités, la protection des droits fondamentaux.

C'est pourquoi nous avons voulu que cette première rencontre soit placée sous le signe de la compréhension et de la paix. Dans cette perspective, c'est sous le haut patronage de l'UNESCO que nous avons souhaité que se situent les échanges qui vont avoir lieu, ici, dans les différentes tables rondes.

On me permettra à cette occasion de rappeler ce que disait récemment Son Excellence le Prof. Federico MAYOR, Directeur Général de l'UNESCO "On commence à comprendre que nous ne pourrons faire face à la surpopulation, aux fondamentalismes, à la violence, sans une action éducative mondiale, car la lutte contre la pauvreté matérielle et contre la pauvreté intellectuelle ne peuvent pas être séparées" (Le Monde - 9 Novembre 1993).

La vocation de ces rencontres est par leur nature, scientifique: elles exigent par suite qu'elles soient empreintes de sérénité et d'objectivité. C'est, en effet, ce que l'on doit légitimement attendre des hommes de science dans un monde dans lequel conflits, affrontements et agressions remplacent trop souvent l'échange et le dialogue.

Je ne doute pas qu'il en sera ainsi des échanges qui vont se dérouler au cours de ce Colloque. Je souhaite qu'ils permettent ainsi d'atteindre les objectifs que se sont fixés votre Université et notre Société Internationale de Criminologie en créant cet Institut.



De izda. a dcha.: D. Szabo, G.L. Da Cunha, J.R. Recalde, J.L. de la Cuesta, J.L. Manzanares y G. Picca.

EL OTRO COMO PERSONA

La *condición íntima* de la persona impone un límite irrebalsable a la coejecución de la vida ajena y al conocimiento del otro. El médico Oliver Wendell Holmes escribió en *The Autocrat at the Breakfast-Table* que cuando dialogan Juan y Tomás toman parte en el diálogo seis personajes distintos: el Juan que Juan es para Juan, el Juan que Juan es para Tomás, el Juan real, sólo conocido por el Sumo Hacedor, y los tres correspondientes Tomasés. Aunque excesivamente simplificador, porque también intervienen en el diálogo el Juan y el Tomás que en uno y otro ven los conocidos de Juan y Tomás, no deja de ser admisible este ingenioso esquema, más de una vez utilizado por Unamuno. Puedo decir, en efecto, que en mi coejecución de tus acciones íntimas cuando yo me encuentro contigo, están operando tres niveles o planos de tu intimidad: tu intimidad para mí, tu intimidad para ti mismo y tu intimidad para Dios. Yo no puedo pasar de la primera: algo hay en ti que tú conoces y que yo no podré conocer jamás, por grande que sea tu sinceridad conmigo. Tú no puedes pasar de la segunda: algo hay en ti que ni tú mismo llegas a conocer, por lúcida y penetrante que sea tu actividad introspectiva. ¿Pudo saber Descartes por qué y cómo el 10 de noviembre de 1619 tuvo su mente la súbita y deslumbradora visión del "método"? ¿Pudo saber Kekulé por qué y cómo cierta noche vino a él la idea del exágono bencénico? Y así en cualquier vida personal, por vulgar y adocenada que parezca. Mi experiencia de mí mismo, la más fría y escueta experiencia, me lleva a postular la existencia de *Quelq'un qui soit en moi plus moi-même que moi*, para decirlo con la espléndida frase de Claudel.

Pedro Laín Entralgo, *Teoría y realidad del otro*, Alianza, Madrid, 1988, pp. 608 s.